



COMPTE RENDU SUCCINCT



Le jeudi 3 juillet 2014 à 20h04, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 juin 2014, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric SPANGENBERG

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY (*présente de 20h04 à 22h40*),
Monsieur Michel POIROT, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE,
Madame Marie-Claude LALEMANT, Monsieur Pascal AGOSTINI,
Monsieur Jean-Sébastien SALIS, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Blandine BERJOT, Monsieur Ludovic LEA,
Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Arnaud RICHARD,
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT.

Avaient donné pouvoir :

Madame Elianor TAGNE a donné pouvoir à Madame Frédérique BROCHOT-MAHER
Monsieur Christian JAKOB a donné pouvoir à Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ.
Madame Géraldine CARREAU a donné pouvoir à Madame Blandine BERJOT.
Madame Cécile POINGT a donné pouvoir à Jean-François BOUTOILLE.
Monsieur Léon JANUS a donné pouvoir à Madame Christelle COLNAGHI.
Monsieur Pascal QUIJOUX a donné pouvoir à Monsieur Arnaud RICHARD.
Madame Nathalie JUBAN a donné pouvoir à Madame Amparo MARTAUD.
Madame Evelyne PUECHAVY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SPANGENBERG (*de 22h40 à 23h00*)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric SPANGENBERG est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2014

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°69-2014 à n°90-2014

2014 07 03 DEL01 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ADOpte les nouveaux tarifs de l'école de musique, applicables à compter de la rentrée scolaire 2014.

TARIF ANNUEL (payable en 8 mensualités)				
FORFAIT 8-16 ans		COURS COLLECTIFS (de 1h à 1h30)		COURS INDIVIDUEL ADULTES (16 ans et +) (30 minutes)
<ul style="list-style-type: none"> Solfège et formation instrumentale (cours individuel) 	30 minutes additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <u>6-8 ans</u> : Découverte de 5 instruments (6 à 8 ans) <u>6-8 ans</u> : Initiation instrument <u>8-16 ans</u> : Cours instrumental (3 élèves) <u>Adultes</u> (16 ans et +): Cours d'ensemble (1,5 j) 	Formation instrumentale Cours de perfectionnement	
A	306 €	192 €	102 €	238€
B	356 €	221 €	119 €	277€
C	408 €	253€	136 €	317€
D	458 €	284 €	153 €	356€
E	509 €	316 €	170 €	396€
F	561 €	348 €	187 €	436€
HC	713 €	444 €	238 €	554€

2014 07 03 DEL02: MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le règlement intérieur de l'école de musique et de danse.

2014 07 03 DEL03 : AVANCEMENTS DE GRADE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **CRÉE**
- ✓ 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2ème classe
- ✓ 1 poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 2ème classe
- ✓ 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2ème classe
- ✓ 2 postes d'Adjoint d'animation principal 2ème classe

- **NOMME** les agents sur ces grades
 - **SUPPRIME** :
 - ✓ 2 postes d'adjoint technique 1ère classe
 - ✓ 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe
 - ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe
 - ✓ 2 postes d'adjoint d'animation 1ère classe
-

2014 07 03 DEL04 : CREATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de

CREER le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la ville de Triel-sur-Seine qui sera géré en régie directe dans le cadre du budget annexe (assainissement collectif et assainissement non collectif).

2014 07 03 DEL05 : APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 10 voix contre (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD, Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT)

APPROUVE le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

2014 07 03 DEL06 : FIXATION DES REDEVANCES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention (Madame Evelyne LEGROUX), 10 voix contre (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD, Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT)

FIXE les redevances à recouvrer pour le SPANC, comme suit :

- a) Vérification préalable du projet, instruction du dossier technique avec avis :
120 € HT,
- b) Contrôle d'exécution (2 visites pendant les travaux et avant remblaiement) :
130 € HT,
- c) Contrôle de conformité des installations existantes : 220 € HT,
- d) Contrôle initial : 220 € HT,
- e) Contrôle du bon fonctionnement : 220 € HT,
- f) Contrôles en cas de vente : 220 € HT
- g) Contre visite : 130 € HT
- h) Frais de siège et frais divers : + 10%
Ces redevances sont assorties d'une révision une fois par an.

2014 07 03 DEL07 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES CONTROLES INITIAUX DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS – ANNEE 2014

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **29 voix pour, 4 abstentions** (Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT)*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour réaliser une campagne de contrôles initiaux d'assainissements non collectifs sur l'exercice 2014 et 2015,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

2014 07 03 DEL08 : CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN - SECTEUR CŒUR DE VILLE ET PISSEFONTAINE

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **23 voix pour, 10 voix contre** (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD, Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT)*

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la réalisation d'un projet urbain – Secteur Cœur de Ville et Pissefontaine et tous les documents y afférents.

2014 07 03 DEL09 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY) POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN – SECTEUR DE « L'ÎLOT DU THEATRE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la réalisation d'un projet urbain – Secteur « Ilot du Théâtre » et tous les documents y afférents.

2014 07 03 DEL 10 : APPROBATION DE L'ALIENATION DES PARCELLES CADASTREES AY734 ET AY736 SITUEES RUE DE SEINE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de procéder à la vente au profit de l'EPFY des parcelles AY734 et AY736, d'une superficie respective de 328 m² et de 493 m², aux prix respectifs de 90.000 € et 102.000 €, afin de permettre la réalisation d'un projet d'ensemble sur ce secteur dit « de l'îlot du théâtre »,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au présent projet,
 - **DEMANDE** à l'EPFY de rembourser les frais accessoires liés à ces préemptions : frais d'agence, de géomètre, de notaires, etc.
-

2014 07 03 DEL11 : BILAN D'ACTIVITE 2013 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Maire du rapport sur le service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

2014 07 03 DEL12 : BILAN D'ACTIVITE 2013 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Maire du bilan d'activité 2013 du service de l'eau potable.

2014 07 03 DEL13 : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA CA2RS.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine pour l'année 2013.

2014 07 03 DEL14 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 1 abstention (Monsieur Ludovic LEA) et 4 contre (Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT)

ADOPTE la motion de soutien à l'action de l'AMF telle que présentée en annexe pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

La séance est levée à 23h03

Le Maire,

Joël MANCEL

